

1752.



LE PRESENT REGISTRE, contenant ^{quin} feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier; par Nous Louis-Marie-Robert MARQUELET, Chevalier Seigneur de la Nouë, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Général aux Bailliage & Siège Présidial de Meaux, pour servir à entéregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Paroisse de ^{Triel} pendant l'année mil sept cens ^{proposée de} & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite année, être l'un des deux Registres, signé conformément à la Déclaration du Roi du 9 Avril, 1736. & certifié véritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage, sous peine contre ledit Sieur Curé de dix livres d'Aumône & de faïste de son Temporel, & contre les Marguilliers de dix livres d'Amende, les uns & les autres de tels dépens, dommages & intérêts qu'il appartiendra; le tout, suivant ladite Déclaration du 9 Avril, 1736. & les anciennes Ordonnances. FAIT à Meaux en notre Hôtel, le 24 Décembre mil sept cens 51

M. M. M. M. M.

En 1752 Le dixième jour a été la publication de bon
M. de l'Etat & Mariage entre François Chalopin manouvrier
âgé de vingt quatre ans, filz de M. de feu & demeurant
à Paris au s. manouvrier & elle Marie Jeanne Godard
âgée de vingt quatre ans & demeurant à Paris au s. manouvrier
à Paris au s. manouvrier & elle Marie Jeanne Godard
âgée de vingt quatre ans & demeurant à Paris au s. manouvrier

Mairie de Triel

sans et manourin ou de francois noy grand de jore
 et mere de la paroisse de Chambray d'autre part, fait deuz
 fetes et dimanches de la vie Le dix neuf vint cinq et vint
 sept d'unois de decembre tant dans l'eglise que dans
 celle de Chambray d'insmut de fortificat du clero paré
 de la paroisse dudit Chambray de jore au greffe de l'officialité
 de manoir Le huit de novembre de francois Catebreux
 Larrille, je fousigné pretre Curé de cete paroisse, en acc
 en cette esglise de mutuel consentement qu'ils ont donne
 pas paroles de present audit mariage, et leuoz, donne
 la benediction Nuptiale en presence de Jean juré de l'epine
 Manourin audit trullardou, d'antoin Chambray garcon
 touz deux freres de la jore, de philippe sansot jore
 de la jore, et auoz, de philippe sansot frere de la jore
 et autres presens qui ont esquis en esglise la jore qui a esté de
 ne d'aucun esquin. Francois Chalopin Jean pierre
 Chalopin
 Antoine Chalopin Philippe sansot
 philippe sansot francois catherine Gobert

L'an 1752 le dix june au dit baptem par deux Curé fousigné
 Jean juré ne de l'eglise de jore par legitime mariage de Jean
 mortu manourin et de geuvine Marthe son epouse de cette
 paroisse le parcin pere de les fetes de d'eff jore et de la
 et de Jean le con la Marthe Louise Simonne Constante sa leu
 fille de Jean baptem son frere de geuvine Gamelle, touz deux de cette
 paroisse lesquels ont esté de la cete sainte dignité
 Gobert curé

Durandoy &

L'an 1752 Le dix huit Janvier apres la publication
 de bans de futur mariage entre Jean baptem
 Larrinoge de la paroisse de jore parcuré de manoir
 et de la paroisse de jore et de la paroisse de Chambray
 d'une part, et Marie papillon aye de bant d'unois de
 de feu nicolas Chambray de cette paroisse d'autre part,
 fait pas deux dimanches et fetes de la vie de six, neuf
 et eboze d'apres un mora de jore tant dans l'eglise
 l'eglise que dans celle de vilvaude d'insmut de fortificat
 du clero paré dudit vilvaude de jore au greffe de l'officialité
 de manoir Le dix de jore, de francois Catebreux Larrille
 je fousigné pretre Curé de Chambray, pour l'absence
 de M. Leguier de trullardou, en acc en cette esglise de mutuel
 consentement qu'ils ont donne pas paroles de present audit
 mariage de leuoz, donne la benediction Nuptiale en presence
 de Jean Chalopin Chalopin et Chalopin aye de la jore
 de jacques Gilippe de manoir Chalopin de trullardou
 aux, de Jean Jean papillon Chalopin de la jore
 de Jean baptem francois de jore de la paroisse de laquel
 ont esté de jore de jore de jore de jore de jore de jore
 Jean papillon curé de la paroisse de Chambray d'insmut
 Jacques Philippe Manourin

Durandoy &
 Durandoy &
 Durandoy &

L'an 1752 le dix septiesme jour de Mars acte baptise par moy curé
de l'église Jean ^{de} Sieur fils de Claude Dubois somelier
et Dagat le frere de cette paroisse le parrain Philippe
Nadin fils de Philippe Nadin Rade de cette
paroisse la Marime Marie genievne bijou fille de Jean
bijou curé de cette paroisse le parrain au Sige

Philippe Simon ^{de} Rade Marie genievne Bijou
Co. Gobert curé

L'an 1752 le dix septiesme jour de Mars acte baptise par moy curé
de l'église Jean ^{de} Sieur fils de Claude Dubois somelier
et Dagat le frere de cette paroisse le parrain Philippe
Nadin fils de Philippe Nadin Rade de cette
paroisse la Marime Marie genievne bijou fille de Jean
bijou curé de cette paroisse le parrain au Sige

Marie genievne ^{de} Rade Marie genievne Bijou
Co. Gobert curé

L'an 1752 le sixiesme jour de Mars acte baptise par moy curé
de l'église Jean ^{de} Sieur fils de Claude Dubois somelier
et Dagat le frere de cette paroisse le parrain Philippe
Nadin fils de Philippe Nadin Rade de cette
paroisse la Marime Marie genievne bijou fille de Jean
bijou curé de cette paroisse le parrain au Sige

Thomas Champ Marie Jeanne Courgeon
Co. Gobert curé

L'an 1752 le deuxiesme jour de Mars acte baptise par moy curé
de l'église Jean ^{de} Sieur fils de Claude Dubois somelier
et Dagat le frere de cette paroisse le parrain Philippe
Nadin fils de Philippe Nadin Rade de cette
paroisse la Marime Marie genievne bijou fille de Jean
bijou curé de cette paroisse le parrain au Sige

Francis Dime ^{de} Rade Marie genievne Bijou
Co. Gobert curé

L'an 1752 le dix septiesme jour de Mars acte baptise par moy curé
de l'église Jean ^{de} Sieur fils de Claude Dubois somelier
et Dagat le frere de cette paroisse le parrain Philippe
Nadin fils de Philippe Nadin Rade de cette
paroisse la Marime Marie genievne bijou fille de Jean
bijou curé de cette paroisse le parrain au Sige



Marie genievne ^{de} Rade Marie genievne Bijou
Co. Gobert curé

L'an 1752 le onzieme jour de Mars acte baptise par moy curé
de l'église Jean ^{de} Sieur fils de Claude Dubois somelier
et Dagat le frere de cette paroisse le parrain Philippe
Nadin fils de Philippe Nadin Rade de cette
paroisse la Marime Marie genievne bijou fille de Jean
bijou curé de cette paroisse le parrain au Sige

Claude dit Gobert curé

L'an 1752 le sixiesme jour de Mars acte baptise par moy curé
de l'église Jean ^{de} Sieur fils de Claude Dubois somelier
et Dagat le frere de cette paroisse le parrain Philippe
Nadin fils de Philippe Nadin Rade de cette
paroisse la Marime Marie genievne bijou fille de Jean
bijou curé de cette paroisse le parrain au Sige

Francis Dime ^{de} Rade Marie genievne Bijou
Co. Gobert curé

Maintenant de droit et de fait de cette paroisse d'aut
part, fait et par deux parties et dimanche de la veille de
vingt deux vingt trois et vingt quatre du présent mois
de mai tant dans cette église que dans celle dudit
Charmantay. Surant Le Catillac de off. Procureur
de ladite paroisse de Charmantay de par le curé.
L'officialité demeure Levingt huit mar Les fiancailles
celebres Launecille. Je soussigné pasteur et curé de cette
paroisse ay sicca en celle eglise le mutual consentement
qu'ils ont donné par paroles de présent audit mariage
et l'ont ordonné Labénédictiou nuptial de presence
de Nicolas malta greffier en la parois de l'indem
dean par e scolair du soir par deux a. Je soussigné par
a Jean serais parois pasteur de la main de off. Procureur
le seigneur de l'abbé de Calberdon a. Pascaoui, da l'antoy & l'ave
ressival l'eglise ont signez, comme témoin.

L'officier Jean serais Malta
Curé de l'église Gobelet curé
Procureur de l'église

1
An 1762 Le vingt neuf juin par moy curé de la paroisse de
de la paroisse dans le presbiter de l'église paroisse de la paroisse
de Denis qu'innu Quant par tiers secde du jour précédent a parois
rece Le serment de l'union de la paroisse de la paroisse de la paroisse
en presence de Denis qu'innu son fils de France Gallet du beau
fiancé d'autant Le pasteur de l'eglise Lequel sont ou signez
avec nous Francois Denis qu'innu J. Antoine Levetot
Gobelet curé J. M.

1
An 1762 Le vingt neuf juin par moy curé de la paroisse de la paroisse
de la paroisse dans le presbiter de l'église paroisse de la paroisse
de Denis qu'innu Quant par tiers secde du jour précédent a parois
rece Le serment de l'union de la paroisse de la paroisse de la paroisse
en presence de Denis qu'innu son fils de France Gallet du beau
fiancé d'autant Le pasteur de l'eglise Lequel sont ou signez
avec nous Francois Denis qu'innu J. Antoine Levetot
Gobelet curé J. M.

Margand aut. d'ultra du jardin de la puz, d'Althime
Cuisine puz de la puz, d'Althime Cuisine de ordinaire
aut Gours fraiz de la puz, de laquelle on signez
pierre Carie Marie catharine Bastien
mariij Carie

Si vous bastien et Gobert, curé

En 1752 le 21 d'octobre acte de baptême par moy
de moy curé d'ouisiqni, Nicolas né de Dieu fils de Denis
Coulonnet laboureur et de Catherine Boudin le parain
Nicolas Pissieu concierge du presbytère de cette paroisse
La maraine Marie Jeanne Rubé épouse de Jean Baptiste
laboureur laquelle de corps me a donné un enfant

Marij
Gobert, curé

En 1752 le 21 d'octobre acte de baptême par moy
de moy curé d'ouisiqni, Nicolas né de Dieu fils de Denis
Coulonnet laboureur et de Catherine Boudin le parain
Nicolas Pissieu concierge du presbytère de cette paroisse
La maraine Marie Jeanne Rubé épouse de Jean Baptiste
laboureur laquelle de corps me a donné un enfant
De la dite église femme le parain Charles Demuillie M.
curé de tulle de la maraine que me a assisté
Gours de jous de Pissieu concierge a mesme, laquelle déclaré
me de ce que signez
Marie Demuillie, Gobert, curé

En 1752 le 20 d'octobre acte de baptême par moy
de moy curé d'ouisiqni, Genevieve né de Dieu fille
de l'Althime Lesfratres lab. udes marié Jeanne Jourdain
de cette paroisse, le parain Jean d'Althime Jourdain fils
de jous Jourdain lab. demourant a Clambert, La maraine
Marie Anne Jeanne meunier fille de Jean Baptiste meunier
laboureur a Clambert. Lequels ont signé avec nous
P. E. Jourdain et Marie Anne Jeanne meunier
Gobert, curé

En 1752 le 20 d'octobre acte de baptême par moy
de moy curé d'ouisiqni, Genevieve né de Dieu fille
de l'Althime Lesfratres lab. udes marié Jeanne Jourdain
de cette paroisse, le parain Jean d'Althime Jourdain fils
de jous Jourdain lab. demourant a Clambert, La maraine
Marie Anne Jeanne meunier fille de Jean Baptiste meunier
laboureur a Clambert. Lequels ont signé avec nous
P. E. Jourdain et Marie Anne Jeanne meunier
Gobert, curé

En 1752 le 21 d'octobre après la publication des bans de
futuro mariage entre André Duchesne vaillier et Habits
fils de majuro de deffum andré Duchesne s'ancien manouvrier
et de Julienne s'ancien de jous marié de la paroisse de

1752

L'an 1752 le huitième Decembre yavo moz
 Curé & Curaigne d'icte Eglise dans le
 Cimetiere de cete paroisse de Corps de Honar
 Gaultel decede de jours precedens a age de huit pour
 s'ils des M. Gomas Gaultel & Merisain de memoire
 que de saint antoine a yavo, et de Marie Louise
 Diot & de pere en mere, de quel en fait est en
 Honneur deoz jeanne gause femme de pierre Grou-
 pe deuz de jeffroy atulbardou en presence de jean
 Baptiste francois Du faultz Curé paroisial qui a
 signe avec nous

Du curé toz
 Gobeit curé
 Du paroisial

Mairie de Trilbardou